

rons garder ni la liberté, ni la paix à l'intérieur. L'ordre est peut-être plus indispensable encore aux Etats populaires qu'aux monarchies. L'ordre est une consigne que les citoyens reçoivent de la loi, dans un pays libre, et qu'il est d'autant plus criminel d'enfreindre que chacun, dans les limites de la loi, est plus complètement son maître. Les devoirs grandissent avec les droits.

Par malheur, ceux qui s'intitulent les républicains par excellence et se décernent à eux-mêmes des brevets de civisme, se sont chargés de nous démontrer chaque jour un peu plus clairement qu'eux seuls mettent la démocratie en péril, et la forme de gouvernement dont ils prétendent être idolâtres est toujours à la veille d'être brisée par eux, dès qu'ils se trouvent enfin en possession de cet objet de leur culte. Nous avons vu déjà, en 1848, ce douloureux spectacle de la République dévorée par les dissensions et les folies des républicains; et voici que 1871 semble préparer le retour des mêmes désastres.

Les Prussiens sont encore à nos portes, et déjà l'émeute, si elle n'a pas ensanglanté le pavé de nos rues, ajoute de nouvelles craintes à tous nos malheurs et se dispose à enrichir d'épines nouvelles la couronne de nos revers.

L'ordre dans la rue n'est pas encore troublé, mais il est menacé. Il n'y a pas malade, jusqu'à présent, mais il y a malaise. Les jours qui se succèdent sans amener la fin de cette situation indéfinie qui opprime certains points extrêmes de Paris, aggravent incontestablement, par la durée même, un état supportable. Les esprits ne peuvent que s'aggraver dans une pareille attente. Les uns reprochent au gouvernement sa longanimité en face de pareils défis, et se demandent même s'il y a un gouvernement quand une fraction infime de la population peut exercer avec impunité cette tyrannie du désordre dans certains quartiers de la ville. Les autres n'attendent, disent-ils (heureusement on n'est pas forcé de les croire sur parole), qu'un acte de vigueur tendant à écraser l'émeute dans sa coquille, pour courir aux armes eux aussi et prêter main forte à l'agitation, de sorte que toute tentative pour rétablir l'ordre deviendrait le signal d'une lutte terrible.

Nous ne croyons pas que tant de malheur nous soit réservé. Nous voulons espérer que la coupe est pleine et que les Parisiens, si unis naguère contre l'ennemi commun, sont incapables d'ensanglantant le deuil de la patrie. Nous ne donnerons pas cette joie aux vainqueurs de la France; nous ne fournirons pas cet argument contre nous-mêmes à nos destructeurs et à nos accusateurs, qu'on ne pourrait plus alors traiter de calomnieux, et qui n'auraient que trop raison de vouloir la déposition d'un souverain aussi indigne que le serait Paris armé contre lui-même et se déchirant de ses propres mains.

Près de cinq mois de siège, dont deux mois de famine, nous ont trouvés à la hauteur de toutes les épreuves par les vertus dont justement on nous croyait le moins capables; et maintenant qu'il s'agit de panser les plaies du pays trahi par la fortune et meurtri par l'ennemi, est-il possible que nous ne sachions pas nous montrer dignes de la liberté?

L'ordre dans les esprits ne se rétablit pas en un jour; il y faut de longues années, il faut le concours des études de l'homme et des institutions du pays. Mais, l'ordre matériel du moins ne doit pas être troublé et nous ne cesserons d'adjurer nos concitoyens de se souvenir qu'ils ont entre leurs mains la cause même de la République qu'ils disent leur être si chère.

Ce n'est pas le peuple qui est en mouvement, mais une minorité, presque imperceptible dans la masse des bons citoyens, de meneurs, de maniaques et d'égarés, et l'on voit clairement que c'est par le bon sens du peuple, uni à la sagesse et à la fermeté du gouvernement que le calme peut rentrer dans la cité.

Des détails particuliers, dit le *Moniteur universel*, nous font heureusement pressentir qu'avant vingt-quatre heures, des mesures radicales seront prises par le nouveau commandant de la garde nationale de la Seine pour en finir avec les absurdes manifestations de Montmartre.

Le général d'Aurelle de Paladine a mandé hier à l'état-major de la place Vendôme tous les chefs de bataillon pour connaître leurs idées, leurs projets et se rendre un compte exact de leur opinion sur l'affaire de Montmartre.

Il est à présumer que les officiers qui n'auront pas répondu à l'appel du général seront révoqués et immédiatement remplacés dans leur grade.

A Montmartre

Là-haut, toujours foule multicolore, beaucoup de mobiles et moins de gardes nationaux.

Des chasseurs à pied et des éclaireurs Poulizac, après avoir fait un tour auprès de la batterie (dite la Grande) s'en retournent paisiblement en criant: Vive la République! Il est difficile de pénétrer dans les ouvrages, qui sont gardés avec un soin farouche.

Rien d'enfantin comme ces terribles batteries.

Les gabions sont disposés de façon à ce que les artilleurs soient fusillés dans toutes les directions, les fascines ne se couvrant pas l'une l'autre. — De plus, les servants doivent avoir forcément les pieds écrasés par le recul de la pièce, car l'espace ménagé entre les plateformes de chaque canon est beaucoup trop étroit.

Quand aux caissons des pièces, il est par la force des choses placé tellement près, que non seulement un obus tombant sur une des voitures ferait sauter toute la batterie, mais que le recul doit forcément faire tout culbuter, la pièce et la caisson.

Dans plusieurs endroits, des meurtrières ont été pratiquées au milieu des gabionnages de telle façon que les tireurs au lieu de soutenir le feu des pièces pendant le chargement, sont obligés de se retirer avant chaque coup sous peine d'être coupés en deux par une des roues de l'affût.

Un dernier détail, la banquettes du rideau de la batterie est souvent coupée de telle sorte que l'embrasure ne permet à la pièce que de menacer le ciel ou bien elle la laisse complètement à découvert.

Les quelques mortiers dont on a parlé et qui ne sont que d'anciens obusiers, ne sont approvisionnés qu'à quinze ou seize coups par pièce.

Il y a environ 22 bouches à feu dans la batterie sur le flanc gauche de l'ouvrage; si toutes les pièces tiraient à la fois, pas un artilleur n'échapperait à l'écrasement.

Bien plus, une pièce qui est destinée à battre la façade du rideau de l'ouvrage, doit forcément, par la seule forme de son embrasure, culbuter les gabions du bastionnet de gauche.

Une dépêche de Paris que nous publions dans notre bulletin télégraphique, rend compte succinctement d'un conflit qui a eu lieu à la colonne de juillet entre quelques marins et des gardes nationaux.

Voici, dit le *Gaulois*, exactement ce qui s'est passé:

Trois marins, dont un quartier-maître, avaient gravi l'escalier intérieur de la colonne, avec l'intention de planter sur la plate-forme un drapeau tricolore, sur lequel étaient inscrits ces mots: « Vive la République! »

Les gardes nationaux qui veillaient à ce poste de confiance laissèrent nos marins monter.

Quand ils furent arrivés au haut de la colonne, l'un des matelots, à l'aide d'un filin, jeta autour du génie de la Liberté le drapeau national. A ce moment, les gardes nationaux voulurent s'interposer. L'un des plus furieux tira un revolver:

— Si vous n'enlevez pas immédiatement votre drapeau, vous êtes morts!

Les marins protestèrent:

Mais c'est le drapeau de la France et de la République!

Et, là dessus, excités à leur tour, ils arrachèrent le lambeau rouge qui flottait sur la plate-forme.

Les gardes nationaux appelèrent leurs camarades, restés en bas. Ils étaient là une trentaine. L'affaire prit une tournure menaçante. Des enragés remontèrent avec un autre drapeau rouge. Un moment, les marins furent obligés, pour échapper aux fureurs du plus grand nombre, de se réfugier jusque sur la statue du génie de la Liberté.

Enfin, après les avoir trencés de la précipiter de cette hauteur, les gardes nationaux saisirent les matelots et les firent prisonniers. Ils les enfermèrent dans les caveaux de la colonne où les malheureux durent passer la nuit.

Au matin, on relâcha le quartier-maître et l'un des matelots. Le troisième fut gardé prisonnier. Les deux libérés eurent du moins le bon esprit de se faire délivrer une sorte de certificat qui tiendra lieu de procès-verbal des violences commises à leur endroit.

— Il nous faut bien, dirent-ils, une pièce qui prouve que nous n'avons pu rentrer à notre poste! Et venant ici, nous avions cru remplir un devoir de citoyens français. Vous nous avez retenus, délivrez-nous une pièce qui nous justifie.

On leur donna ce qu'ils demandaient. Mais on garda l'un d'entre eux. Comment se fait-il que de tels actes se passent sans que l'autorité songe à y mettre ordre? Nous les portons à la connaissance du public: c'est notre devoir. Et, comme c'est notre devoir aussi, nous demandons que de pareilles violences ne se renouvellent pas éternellement.

Un nouveau Gouvernement.

Par décret du peuple séant à Belleville, hier soir, rue des Lilas, ont été nommés les citoyens dont les noms suivent:

H. Rochefort, à la guerre;
Dorian, aux travaux de la défense;
Malon, aux finances;
Pindy, au ministère de l'organisation du travail;
Screeps, au ministère de l'organisation des sociétés de crédit;
Garibaldi, général en chef;
Flourens, organisateur et chef de la lutte à outrance.

On a délibéré sur le trottoir. On a voté par assis et levé, et, tout le monde étant debout, tous les noms ci-dessus ont réuni l'unanimité des suffrages.

Voilà donc enfin le petit Thiers dégommé!

Deux cents citoyens environ représentaient, rue des Lilas le peuple souverain, qui, étant souverain, n'a pas eu be-

soin de s'enquérir de l'acceptation par ses ministres des portefeuilles qui leur étaient confiés.

En conséquence, à partir de demain, le *Journal officiel*, dont Jules Vallès sera nommé directeur, je suppose, ne devra plus enregistrer que les actes, décrets, ordres et proclamations signés: Rochefort, Gambetta, Malon, Pindy, Screeps, Garibaldi et Flourens, qui seuls auront désormais force de loi.

Tout ce qui se tenterait en dehors d'eux sera de l'insurrection contre la République de droit divin.

Et je réponds que ce gouvernement-là ne parlera pas avec les insurgés (c'est nous alors, bien entendu, qui seront les insurgés) comme l'ont fait les ci-devant du 4 septembre ou comme le font les trainards qui avaient rêvé qu'ils étaient quelque chose et que l'Assemblée de Bordeaux, issue du suffrage de la France, existait.

On a changé tout cela rue des Lilas, hier soir, à Belleville.

Chronique locale & départementale

M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant:

Art 1^{er}. — Conformément aux prescriptions de nos arrêtés sus-visés des 17 et 27 février 1871, et par extension aux dispositions de notre arrêté du 5 mars courant, la circulation des animaux désignés dans ces deux actes, ainsi que le transport de la viande, des abats et issues à l'état frais, sont interdits d'une manière absolue, dans tout l'arrondissement de Douai, ainsi qu'edans les communes de Mouchin, Templeuve, Pont-à-Marcq, Mons-en-Pévèle et Tumeries, faisant partie de l'arrondissement de Lille.

Par conséquent, il est défendu de recevoir dans ces localités des animaux des espèces indiquées ou de les en faire sortir sous peine de poursuites judiciaires.

Art 2. — Tout le territoire compris entre les communes sus désignées et d'arrondissement de Douai est frappé de la même interdiction.

Art 3. — La circulation du bétail, de commune, dans les arrondissements de Lille, de Douai, de Cambrai, de Valenciennes et d'Avesnes est formellement interdite.

Art 4. — Toutes foires et marchés des animaux de l'espèce bovine, ovine et caprine sont complètement interdits dans les mêmes arrondissements jusqu'à nouvel ordre.

Art 5. — L'importation des animaux sur pied, ainsi que des viandes, issues et cuirs frais venant du Pas-de-Calais est également interdite.

Art 6. — Ainsi que notre arrêté du 3 mars l'a prescrit pour l'arrondissement de Douai, les maires des communes des arrondissements de Lille, Cambrai Valenciennes et Avesnes, feront procéder immédiatement à un recensement exact, avec signalement de tous les animaux de l'espèce bovine existant dans leurs communes respectives. — Les animaux seront en même temps marqués au fer rouge d'une S à la corne gauche.

Art 7. — M. CHARLES, vétérinaire à Lille, continue à être chargé, comme il l'est déjà en vertu de l'arrêté du 5 mars, de faire exécuter les dispositions sanitaires que les circonstances pourraient rendre indispensables. Il est autorisé à s'adjointre, s'il en est besoin, un ou deux vétérinaires qu'il désignera lui-même.

La direction générale de l'Enregistrement des Domaines et du Timbre à Paris vient de donner avis à MM. les Receveurs des départements qu'ils peuvent dès aujourd'hui adresser à l'atelier général du Timbre les coupons à vignettes pour effets de commerce.

Nous recevons plusieurs lettres de négociants qui se plaignent des entraves que rencontre encore, au chemin de fer du Nord, l'envoi des marchandises à destination de Paris. D'après ce qu'on nous dit, les communications par grande et petite vitesse ne devraient être rétablies que dans une quinzaine de jours. On comprend quel préjudice ces retards causent au commerce. — (Progrès)

Quelques groupes d'ouvriers ont encore stationné aujourd'hui sur plusieurs points de la ville. Aucun fait répréhensible n'a été signalé.

Dans plusieurs établissements importants les tisserands ont repris le travail.

Environ 1,700 prisonniers français internés en Belgique sont rentrés aujourd'hui à Lille.

Plusieurs de nos prisonniers d'Allemagne annoncent leur prochain retour. On les attend dès les premiers jours de la semaine prochaine.

VILLE DE ROUBAIX

Cours public de chimie

Lundi 13 Mars à 8 h. 1/4 du soir.

1^o Gallons du Piémont et galons du Levant: leur provenance et leur usage.
2^o Vert céladon.

Cours public de physique

Mercredi 15 Mars à 8 h. 1/4 du soir.

Qualité du son. — Vitesse du son. — Echo.

Dernières nouvelles

ASSEMBLÉE NATIONALE.

Séance du 10 mars.

Le président lit la lettre suivante de M. Victor Hugo:

« Il y a trois semaines l'Assemblée a refusé d'entendre Garibaldi; aujourd'hui elle refuse de m'entendre: Je donne ma démission. »

M. Louis Blanc exprime la douleur profonde que cause cette démarche à tous les amis politiques de M. Victor Hugo. Sa démission est une douleur à ajouter aux autres malheurs.

L'ambassade de Vienne a été offerte à M. de Bonneville.

On prépare au ministère de l'Intérieur un projet de loi rendant à la ville de Paris un conseil municipal élu.

A quand les élections des conseillers municipaux, en province?

On annonce, de Bordeaux, la mort de M. Henri Rochefort.

Dépêches télégraphiques

(Service particulier du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 10 mars, midi.

Un accident est arrivé sur le chemin de fer hier à Futeaux, 32 wagons conduisaient des blessés et des malades allemands retournant en Allemagne.

Le *Figaro* dit que 19 wagons ont été broyés par un train de marchandises arrivant par derrière et qui n'a pas aperçu les signaux, chaque wagon contenait 20 ou 25 Allemands.

Le général Aurelle de Paladine a reçu hier le commandant de la garde nationale de Belleville qui a paru très-satisfait de ses assurances républicaines.

Rien de nouveau à Montmartre. Les dispositions conciliatrices paraissent prévaloir.

Ouverture rente comptant 51 à terme 51.10, Italien comptant 53.70.

Londres, 10 mars.

CHAMBRE DES COMMUNES

M. Gladstone répondant à M. Berby dit qu'il n'avait pas l'intention d'introduire un bill prohibant l'exportation d'armes et de munitions.

Répondant à une autre question M. Gladstone dit que toutes les correspondances du gouvernement avec les représentants de la France et de l'Allemagne, ont été déposées sur le bureau.

M. Enfield répondant à M. Lowthier dit que le colonel Walker, attaché militaire à Berlin, était présent à l'entrée triomphale à Berlin des Prussiens en 1866, mais qu'il n'assistait pas au cortège et n'était que spectateur particulier.

Concernant la question de savoir si le colonel Walker avait reçu des instructions pour la prochaine entrée triomphale dans Berlin, M. Enfield dit que le colonel a reçu l'ordre de retourner en Angleterre, dès que le prince impérial aura quitté la France.

Londres, 10 mars.

M. Enfield répondant à M. Offcoy dit que le 24 février, le gouvernement fut informé du désir du gouvernement français et qu'il avait adressé une dépêche à Lord Loftus qui la communiqua à M. de Bernstorff, avec la demande que la substance de cette dépêche fut télégraphiée à M. de Bismark. On croit que M. de Bismark a reçu l'offre de leurs bons offices le matin du 25 février, mais on n'en a encore reçu aucune réponse officielle.

Le 24, au soir, la substance de la dépêche fut envoyée télégraphiquement à M. Odo Russell, mais il n'a reçu le télégramme que la nuit suivante.

Munich, 10 mars.

Contrairement à la nouvelle que, par suite du rappel du comte d'Arnim, le comte de Tauffkirchen serait accrédité près du Saint-Siège comme représentant de l'Empire d'Allemagne. On assure de bonne source qu'il ne s'agit pour lui que de représenter la Confédération de l'Allemagne du Nord, pendant l'absence du comte d'Arnim.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

AVIS.

L'échange des correspondances entre les départements occupés et les départements non occupés est rétabli à partir de ce jour.

Les correspondances dont il s'agit seront centralisées selon leur provenance, soit à Amiens, soit au Mans, soit à Orléans.

Il résultera nécessairement de cette centralisation, pour la plupart des correspondances, un retard considérable qu'il n'est pas possible à l'Administration des Postes françaises d'éviter en ce moment, et dont elle ne doit pas être rendue responsable.

Les lettres des départements occupés par les départements non occupés, *vice versa*, supporteront une surtaxe de 20 centimes par lettre simple qui devra toujours être payée par le destinataire.

Quant aux journaux et imprimés, ils auront également à supporter une surtaxe qui sera de 0,04 centimes par 40 grammes.

Bordeaux le 25 février 1871.
L'administrateur des postes délégué,
A. LIBON.

L'Administration de la *Mode Illustrée* (chez Firmin Didot, rue Jacob, 56) à l'honneur d'avertir les abonnés de ce journal que tous les numéros arriérés qui leur sont dus, suivant la durée de leur abonnement, leur seront envoyés, dès qu'elles en auront fait la demande aux bureaux du journal en indiquant l'adresse de leur domicile actuel. Ces numéros, préparés pendant le blocus de Paris, contiendront le *Journal du Siège*, écrit au jour le jour M^{me} Emmeline RAYMOND, et compléteront d'une *Mode Illustrée*, qui seraient sans valeur s'il s'y trouvait des lacunes.

Les réclamations concernant les numéros arriérés, les renouvellements d'abonnement, les abonnements peuvent être adressés, dès à présent, chez Firmin Didot rue Jacob, 56; avec le premier numéro de janvier commencera un nouveau et intéressant roman d'E. MARLITT.

DENTS DEPUIS 5 FRANCS

Verbrugge, dentiste.

Rue de l'Hospice, 10, Roubaix.
Nouveaux dentiers sans ressorts, mastication et prononciation garanties en 8 jours
TOUS LES JOURS
Consultations gratuites de midi à deux heures. M. VERBRUGGE se rend à domicile et échange les pièces mal faites.

Avis

Draps pour vareuses et uniformes de gardes nationaux, chez MM. Léon Duthoit et C^o, 12, rue du Chemin de fer.

625

Avis aux Militaires et gardes nationaux mobilisés

1000 CABANS

AVEC CAPUCRON
EN DRAP BLEU
Confectionnés suivant l'ordonnance seront livrés en détail au même prix qu'à la Préfecture, soit

au prix de fr. 23

Aux grands magasins de la Providence à Roubaix, rue Saint-Georges, et à la succursale de Lille, section de Wazemmes rue Notre-Dame, 261, 263 et 265. 590

AVIS

aux gardes nationaux, tailleurs et confectionneurs.
DÉPÔT DE TISSUS
pour vareuse et pantalon d'uniforme
rue Saint-Georges, n^o 4 et 6, Roubaix

Etoffe vareuse	à 4 fr. 75
Draps bleu mat.	à 6 fr. 90
Draps castorine bleu	8 fr. 90
Draps castorine bleu supérieur	10 fr. 90
Draps castorine extra fin	15 fr. 75

Avis aux ménagères

Epicerie Centrale

INCESSAMMENT RÉOUVERTURE DU MAGASIN

713

En vente à la Librairie J. Rebeux, 1, RUE NAIN, 1.

Règlement sur les manœuvres de l'infanterie

Prix: 75 centimes.

Associé

Une personne au courant des affaires, pouvant disposer d'une somme de 40.000 francs, demande un associé connaissant la commission en tissus.

Réponse au bureau du journal sous les lettres X.X.X.

719